

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 28/03/2024

Reçu en préfecture le 28/03/2024

Publié le

ID : 038-213803364-20240325-2024_25_03_23-DE



Nombre de Conseillers :

en exercice : 19

présents : 14

votants : 17

L'an deux mil vingt quatre

le vingt-cinq mars à dix-neuf heures trente,

le Conseil Municipal de la Commune de REVENTIN VAUGRIS

dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Mme Edith RUCHON, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 21 mars 2024

PRESENTS : Mme RUCHON Edith, Maire. M. ORENGIA Alain, Mme CAMUS Katy, M. LEICHER Jean-Luc, Mme GATET Fanny, Adjoint. M. AUTISSIER Bertrand, Mme TONOLI Eliane, M. PACITTI Jacques, Mme BURGAUD Véronika, M. BOITON Roger, Mme BIEUVELET Laetitia, Mme CHAVASSE Danielle, M. RIGOUDY Daniel, Mme JACQUET Henriette.

ABSENTS EXCUSES : M. MARTICORENA Jean-Claude (pouvoir à M. AUTISSIER Bertrand), M. LAROSE Didier (pouvoir à Mme BIEUVELET Laetitia), M. LEFAIVRE Pierre-Gilles (pouvoir à M. BOITON Roger),

ABSENTS : M. GROS Gérémy, M. PEYRE Bernard.

Secrétaire : Mme CHAVASSE Danielle.

DELIBERATION N° 2024 – 23

OBJET : Convention de servitude avec ENEDIS pour le passage de canalisations souterraines

Madame la Maire informe que l'entreprise ENEDIS va procéder au raccordement électrique d'un nouveau poste électrique de transformation sur la zone artisanale du Curtil.

Le tracé des ouvrages prévoit des canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ trois mètres sur la parcelle communale cadastrée AK 0322 lieu-dit « *Le Curtil* »

Il est proposé au Conseil Municipal d'accepter la constitution d'une servitude pour le passage de cette canalisation souterraine sur le terrain communal selon les termes de la convention ci-jointe et d'habiliter Madame la Maire à la signer.

VU la convention CS 06 transmise par ENEDIS,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

ACCEPTE la convention de servitude CS 06 transmise par ENEDIS pour le passage d'une canalisation souterraine sur la parcelle communale AK 0322 lieu-dit « *Le Curtil* »,

AUTORISE Madame la Maire à signer cette convention et tout document afférant à cette demande,

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait conforme,

En mairie, le 26 mars 2024.

Mme la Maire, Edith RUCHON



Acte rendu exécutoire le 28/03/2024

- après télétransmission électronique le 28/03/2024

- et mise en ligne sur le site de la Commune le 28/03/2024